



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 125

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 4 Novembre 2021**

### RESUME CM DU 26 Octobre 2021 :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Révision loyer commerce multiservices :** M. le 1<sup>er</sup> adjoint expose au CM que le loyer du commerce multiservices est révisable au 1<sup>er</sup> novembre comme stipulé dans le bail, que le loyer n'avait pas été augmenté au 1<sup>er</sup> Novembre 2020 du fait de la crise sanitaire. Après délibération le CM décide d'augmenter le loyer selon l'indice de l'INSEE (+0,43%), soit 727,02 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot Chauffage plomberie :** M. le 1<sup>er</sup> adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : rajout d'un urinoir (+ 574,21 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**Travaux salle des fêtes : Avenant n°3 Lot Menuiseries intérieures :** M. le 1<sup>er</sup> adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Agencement penderie / tablettes, fourniture et pose plinthes (+ 1 327,46 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**Travaux salle des fêtes : Avenant n°3 Lot Peinture :** M. le 1<sup>er</sup> adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et fait de modifications de surfaces en plus et en moins conduisant à une plus-value (+ 1 013,70 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot Electricité - Chauffage – Ventilation :** M. le 1<sup>er</sup> adjoint fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Vidéo Projecteur, Ecran, Alimentation Volets roulants électriques, Alarme bac à graisse (+ 3 491,97 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**Bibliothèque : modalités de prêt et tarifs d'abonnement à la bibliothèque :** Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe fait part au CM qu'a compter du 24 novembre, les 29 bibliothèques du territoire de Dinan Agglomération seront reliées informatiquement et qu'une carte unique de prêt par adhérent sera mise en place. Dans ce cadre, il serait opportun d'harmoniser les modalités et tarifs de prêt. Après délibération, le CM approuve les modalités de prêt : un usager peut emprunter 12 documents pendant 4 semaines maximum ; des pénalités en cas de détérioration ou non restitution des documents seront facturées à l'usager. La carte d'abonnement annuelle sera gratuite.

**PLUiH : Modifications de droit commun n° 2 :** M. le Maire informe le CM que dans le cadre de la gestion du PLUiH une procédure de droit commun est effectuée chaque année afin de corriger et d'adapter ce document compte tenu des nouveaux projets. Après délibération, le CM demande les modifications suivantes :

- Changement destination (bâtisses répertoriées d'intérêt patrimonial) ou ajouts de bâtiments : F 333 à Truet Iffetz, G 677 au 2 la Clairière, G 948 et 947 à la Hatterie, C 127 à la Ville Josse, C 653 à la Pételais.

- Maintien et création des zones STECAL : à la Thibouvais (maintien zone activité charpentier, maintien zone activité menuisier), à la Bottellerie (suppression de la parcelle D 540), au village des Blossiers : création d'une zone (activité équestre) parcelle B 578.

**Plan d'action et de sobriété foncière : engagement de la commune avec Dinan Agglomération :** M. le maire rappelle le contexte : engagement du territoire par le PLUiH, évolutions de la loi Climat, tension du marché immobilier, Lancement du plan d'actions de sobriété foncière, modalités de travail. Après délibération, le CM confirme son engagement pour la mise en œuvre des plans d'actions et de sobriété foncière, avec le soutien de l'EPF et de Dinan Agglomération, en termes budgétaires et de temps consacré au projet.

**Dinan Agglomération : Communication rapport d'activités et de développement durable 2020 :** M. le Maire informe le CM qu'il a été destinataire du rapport d'activité et de développement durable de Dinan Agglomération de 2020 et en fait une présentation synthétisée. Après discussion, le CM prend acte du présent rapport.

### PELE – MELE :

#### 1 – NOUVEAU !

Depuis septembre, en partenariat avec l'OISCL, la municipalité propose un **temps de rencontre et d'animation** pour les jeunes collégiens tous les 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 18H00 à 20H30. Réunion d'information aux parents le **13 novembre à 11H00** à la salle des associations (Club des Jeunes).

**2 – Déjections canines :** nous rappelons que les pelouses et espaces verts ne sont pas les lieux d'aisances de vos animaux de compagnie. Il est désagréable ensuite pour les enfants qui s'amuse dans l'herbe de se retrouver floqués de traces nauséabondes, tout comme pour les agents lorsqu'ils doivent ensuite intervenir sur leurs matériels imprégnés de matière fécale. Une collecte après dépôt s'impose !



**3 – Divagations de chiens :** nous rappelons également, que tout animal considéré en divagation est susceptible d'être capturé et transféré à Chenil Service à Plérin dont le numéro est le suivant (au cas où cela vous arrive) : 02.96.58.03.72. Votre animal de compagnie fait votre bonheur, pas forcément celui de votre voisin.

**4 – Covid 19 :** La préfecture dans une lettre du 26 Octobre adressée aux Maires rappelle que face à une légère augmentation du nombre de cas dans le département, il convient de respecter les gestes barrières et les protocoles.

**5 – Coupe de bois :** comme chaque année une coupe de bois sera organisée dans le bois de l'Etos. Renseignements en mairie.

**6 – Les propriétaires de ruches** doivent les déclarer entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre; renseignements [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## DATES A RETENIR :

### Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

### Permanences :

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

**Permanence des adjoints** sur rendez-vous.

### **Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :**

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !** Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de 9H00 à 12H00.

*Partenariat Familles Rurales.*

**Prochaines permanences : le 17 novembre, les 1<sup>er</sup> et 15 décembre (pas de permanence le 5 janv.)**

### **Point Conseil Budget :**

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00  
Séverine CHAMPAGNAT, conseillère en Economie Sociale et Familiale, vous conseille au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94. Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.

*Partenariat avec Familles Rurales.*

**Prochaine permanence : le 10 novembre**

### Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00  
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00  
Samedi de 9h30 à 16h30

#### **Animation :**

*Mardi 30 Nov. à 15H00 : rencontre café lecture*

### Festivités / Vie des associations Nov. / Déc.

**Samedi 6 Nov. :** Jambon à l'os des Taupes à Plum' à emporter

**Samedi 4 Déc. :** Téléthon (passage du Relais des 10 clochers à 16H00 salle Saint Pierre)

### Messes :

Dimanche 14 novembre à 10h30 à Plumaugat (Armistice 1918)

Dimanche 21 novembre à 10h30 à Guitté (messe des familles)

### **Maison France Service :**

**Mairie de Caulnes** aux heures d'ouverture. Contact : 02.96.88.70.30

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !** Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches administratives :

**Permanences du conciliateur de justice :** tous les 1<sup>er</sup> mardis du mois le matin de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous : 02.96.88.70.30 ou par mail [caulnes@france-services.gouv.fr](mailto:caulnes@france-services.gouv.fr)

Missions du conciliateur : pour les litiges entre particuliers. La rencontre avec le conciliateur de justice est obligatoire pour tout litige inférieur à 5000 euros.

**Permanences d'une juriste :** tous les 2<sup>èmes</sup> mercredis du mois l'après-midi de 14h00 17h00 sur rendez-vous : 02.96.88.70.30 ou par mail [caulnes@france-services.gouv.fr](mailto:caulnes@france-services.gouv.fr)

Mission de la Juriste : écoute, information et orientation en termes de justice. Elle peut également aider dans la constitution de dossier d'aide juridictionnelle.

### **Permanences du Secours Populaire :**

une épicerie solidaire ouvre ses portes les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes – Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.

### **Permanences du Secours Catholique :**

une boutique solidaire est ouverte à tous à Broons les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois de 14H30 à 17H00 au 3 rue du Bellouard à Broons – Renseignements au 02.96.84.62.48.

## **Numéros d'urgences / numéros utiles :**

Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15

Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112

**COVID 19 :** Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

**La plateforme de signalement** des violences sexuelles et sexistes <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

**Le 39-19** pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence ; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

### **ESPACE FEMMES**

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan

Tél. : 02.96.85.60.01 Site Internet :

<http://www.espacefemmes.steredenn.org>

### **ASAD Méné Rance, Services aux personnes**

16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

### **ASSISTANTE SOCIALE**

Adresse : Mairie, 10 rue Ville Chérel, 22350 Caulnes Tél. : 02.96.80.00.80